

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AE274

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,  
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après l'alinéa 139, insérer les cinq alinéas suivants :

La France s'engage à rendre obligatoire pour les entreprises multinationales dont le siège est en France la publication annuelle d'un état financier public pays par pays où il sera indiqué pour chaque pays le chiffre d'affaires et les bénéfices réalisés, les impôts payés et le nombre de salariés. L'État soutien la mise en place de ce dispositif partout dans le monde au sein des organisations internationales idoines.

La France s'engage également à rendre obligatoire le fait que lorsqu'une entreprise sollicite n'importe quel soutien de l'État, cette dernière ne doit pas avoir déclaré de bénéfices dans un pays ayant des pratiques fiscales déloyales, notamment en termes d'impôts sur les sociétés, excepté si elles sont en mesure de démontrer la substance économique de leur activité dans ledit pays. Ainsi, aucune entreprise ne peut bénéficier d'aide de l'État si elle déclare ses bénéfices dans un État disposant d'un taux d'impôt sur les sociétés inférieur à celui pratiqué en France.

Enfin, la France s'engage à mettre en place une fiscalité adaptée aux entreprises du numérique via la définition dans la loi de la notion d'établissement stable pour les entreprises du numérique. L'État soutien la mise en place de ce dispositif partout dans le monde au sein des organisations internationales idoines.

La France s'engage à lutter contre l'évasion fiscale en travaillant dans les organisations mondiales idoines sur un taux d'imposition mondial pour les entreprises. Cet objectif permettra d'en finir avec l'évasion fiscale et les pertes colossales d'argent destiné aux États et aux services publics.

La France s'engage à œuvrer à la mise en place d'une réflexion internationale sur les taux d'imposition progressifs sur les revenus et les patrimoines des ménages.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement permet de revenir sur le travail de fond mené par les députés communistes contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites. De nombreuses ONG, syndicats et partis politiques demandent la publication d'un reporting public afin de rendre transparent les agissements des multinationales. Tout comme la réflexion pour limiter l'évasion fiscale en empêchant une multinationale d'être aidée par l'État dès lors qu'elle déclare ses bénéfices ailleurs. Il faut impérativement rester ferme face pratiques des entreprises multinationales, et cette loi semble idéal pour nous rappeler que ce combat concerne tous les pays du monde, développés ou non.